

Monsieur Jean-Claude BREM
Conseiller municipal
38/2 Avenue Principale
Quartier Huchet
57500 ST AVOLD

Saint-Avold, le 2 janvier 2019

Objet : Conseil Municipal du 10/12/2018
Débat sur le Rapport de la Chambre Régionale
des Comptes du 22/08/2018

à l'attention de Monsieur le Préfet de la
Moselle

Monsieur Le Préfet,

Le débat concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 22-08-2018 nous incite à soulever le problème des agissements illégaux de Monsieur Wojciechowski, maire de la commune de St Avold.

Parmi les nombreuses décisions illégales dénoncées, nous attirons votre attention sur les nominations et promotions illégales (pages 38 et 39 du rapport).

En effet, en toute connaissance de cause et malgré les mises en garde du Centre de Gestion de la Moselle, soulignant leur illégalité, le Maire a procédé à ces nominations avec **des conséquences financières pour la ville**. En vertu des décisions du Conseil d'Etat (page 38) du rapport : *les promotions illégalement attribuées sont maintenues pendant toute la carrière des agents*.

Monsieur Wojciechowski, **Maire, donc Officier de Police Judiciaire** serait-il autorisé impunément à commettre en toute connaissance de cause des actes illégaux ?

Cette façon d'agir du maire de St-Avold doit-elle servir de modèle à d'autres maires ?

Entre autres, un nombre important de NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) cumulées illégalement avec des indemnités d'astreinte et des repos compensateurs, ont été attribuées à des agents ainsi qu'au DGS.

En vertu de l'article 37-1 de la loi du 12 avril 2000, le maire était en droit de faire rembourser les sommes versées au cours des deux dernières années. Or tel n'est pas le cas.

Nous considérons que le DGS qui s'est octroyé un cumul d'indemnités illégales avec l'accord tacite du Maire et en toute connaissance de cause, devrait rembourser la collectivité.

Qu'en pensez-vous ?

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à cette affaire qui pour les citoyens serait le gage d'une moralité publique dont vous êtes le garant.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos sentiments les plus respectueux.

Pour le groupe St Avold Avenir

BREM Jean-Claude
